



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

OBJET : ENVIRONNEMENT

13) "Pour le Climat on agit"

Bilan et approbation des objectifs et des premières actions
de mise en oeuvre

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221215-DEL20221215_13-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

ETAT DE PRESENCE POINT 13

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	33
Absents représentés.....	12
Absents excusés.....	3
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUINZE DÉCEMBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 13

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, M. MARCHAND, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DORRA, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, M. MRAIDI, M. SEBKHI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme SEBAIHI, Conseillère municipale, représentée par Mme FREIH BENGABOU,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. PRIEUR,
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. GASSAMA,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. OURABAH-BERTOUT,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par Mme RAER,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par M. BADI,
Mme LERUCH, Adjointe au Maire, représentée par M. BOUYSSOU.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. MASTOURI, Conseiller municipal,
M. MOKRANI, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



ENVIRONNEMENT

13) "Pour le Climat on agit"

Bilan et approbation des objectifs et des premières actions de mise en oeuvre

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses et L.2121-29,

Vu la Conférence Climat dont la première édition s'est tenue du 9 juin au 4 décembre 2021,

Considérant le vote citoyen intervenu à l'issue de la première Conférence Climat, priorisant les mesures destinées à faire face à l'urgence climatique,

Vu sa délibération du 31 mars 2022 approuvant les mesures prioritaires par les habitant.s.es et la formation de comités de suivis,

Vu le bilan de la Conférence Climat ci-annexé,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 38 voix pour, 7 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE les objectifs prioritaires par les habitant.es au terme de la première édition de la Conférence Climat afin d'agir contre l'urgence climatique, figurants ci-dessous :

« Cohabiter - Biodiversité, eau et nature en ville » :

1. Végétaliser les espaces publics
2. Rafraîchir la ville
3. Créer des espaces dédiés permettant de préserver l'eau, de lutter contre le risque inondation et de favoriser la biodiversité

« Se déplacer - Mobilités et aménagements » :

1. Encourager le développement des transports collectifs
2. Intensifier le développement des aménagements cyclables
3. Agir pour le respect et la sécurité des déplacements de chacun.e dans l'espace public

« Se nourrir - Alimentation de qualité » :

1. Accompagner la production locale et intensifier les circuits courts
2. Reconnaître l'alimentation comme un droit pour tous et toutes en mettant en place une sécurité sociale alimentaire ivryenne
3. Développer et consolider les dispositifs d'aide alimentaire de qualité avec et favoriser l'accessibilité à une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement auprès

des distributeur.rices

« Agir et accueillir - migrant.es climatiques » :

1. Agir pour l'accès aux droits des populations déplacées du fait du changement climatique
2. Contribuer au bon accueil des populations déplacées du fait du changement climatique
3. Informer et sensibiliser la population ivryenne aux questions de migrations climatiques

« Réduire - Réemploi, recyclage et déchets » :

1. Développer les capacités du réemploi et accompagner la structuration des filières
2. Impliquer les commerçant.es dans la réduction des déchets à la source
3. Renforcer la présence dans l'espace public de systèmes de collectes de déchets

ARTICLE 2: PRECISE que cette délibération constitue la délibération-cadre de tous les futurs projets qui interviendront pour mettre en œuvre les objectifs approuvés à l'article 1.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22/12/2022